

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transformation
et de la fonction publiques

Décision du 21 décembre 2023 portant homologation de sécurité du système d'informations de l'application « Agora »

NOR : TFPT2335640S

L'autorité désignée d'homologation de sécurité de la plateforme « Agora » par le délégué interministériel à la transformation publique,

Vu le référentiel général de sécurité pris en application du décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat publiée par circulaire du Premier ministre le 17 juillet 2014 ;

Vu la lettre de mission de première référence me demandant de développer une première version du système d'information « Agora » dans le but de fournir « un outil numérique pour une démocratie plus innovante et inclusive » ;

Vu la décision du 15 juin 2023, portant désignation de l'autorité d'homologation de sécurité de la plateforme « Agora » ;

Vu la décision d'homologation provisoire du 21 septembre 2023 portant sur l'application Agora,

Décide :

Article 1^{er}

Le système d'informations de l'application « Agora » est homologué dans la configuration présentée dans le dossier d'homologation pour une durée de 18 mois.

La présente décision est valable à compter du 21 décembre 2023 jusqu'au 21 juin 2025.

Article 2

Toute évolution des fonctionnalités pouvant entraîner un risque significatif en matière de sécurité sur le service, donnera lieu à une révision de la présente décision, impliquant si nécessaire la réalisation d'audits complémentaires et l'organisation d'une nouvelle commission d'homologation.

Article 3

L'autorité désignée d'homologation de sécurité de la plateforme « Agora » par le délégué interministériel à la transformation publique est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 21 décembre 2023.

Autorité désignée d'homologation de sécurité de la plateforme « Agora » par le Délégué interministériel à la transformation publique
Grégoire TIROT